social de la société, 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, le 15 avril 2005 à 11 h 30. L'ordre du jour sera le suivant :

Ordre du jour.

— Présentation des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ;
— Approbation des états financiers pour l'exercice comptable clos le 31 décembre 2004 ;
— Décharge des administrateurs en relation avec l'exercice de leurs activités pendant l'exercice comptable clos le 31 décembre 2004 ;
— Distribution des dividendes ;
— Nomination des administrateurs et approbation des jetons de présence des administrateurs pour 2004.

Des copies de la dernière édition du rapport annuel (rapports des administrateurs et des commissaires aux comptes compris) sont disponibles gratuitement pendant les heures normales de bureau au siège social de la société à Luxembourg ou sur le site Internet de la société (www.ubs.com/etf) à partir du 5 avril 2005.

Pour être admis à l'assemblée, les actionnaires doivent déposer leurs actions auprès de la State Street Bank Luxembourg S.A., au minimum cinq jours avant la date de l'assemblée générale.

Aucune condition ne sera requise concernant le quorum afin que l'assemblée générale délibère valablement et statue sur les sujets figurant à l'ordre du jour ; les résolutions seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Les personnes ne pouvant être présentes à la réunion et désirant être représentées sont priées de renvoyer une procuration datée et signée à State Street Bank Luxembourg S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, par fax et ensuite par courrier avant le 13 avril 2005 à l'attention de Gregory Fourez, numéro de fax 352 46 31 89.

Luxembourg, le 9 mars 2005.

Le conseil d'administration.

83678

UNION +

Société d'investissement à capital variable (Sicav).
Siège social : 6, avenue de Provence, Paris (8e).
401 691 258 R.C.S. Paris.

AVIS DE RÉUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

MM. les actionnaires de la Sicav Union +, société d'investissement à capital variable, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mercredi 27 avril 2005 à 10 h 30, au 4, rue Gaillon, Paris (2e), en vue de délibérer sur l'ordre du jour et le projet de résolutions ci-après :

Ordre du jour.

— Lecture du rapport du conseil d'administration ;
— Lecture des rapports du commissaire aux comptes ;
— Lecture du rapport du président ;
— Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ;
  – Quitus aux administrateurs ;
  – Affectation des résultats.
— Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
— Nomination de deux administrateurs ;
— Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration ;
— Pouvoirs.

Les résolutions suivantes seront proposées au vote de l'assemblée :

Première résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve lesdits rapports, les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2004 tels qu'ils sont présentés et, en conséquence, donne quitus de leur gestion aux administrateurs en fonction, pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution. — L'assemblée après avoir entendu la lecture :
— du rapport du président rendant notamment compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place par la société ;
— du rapport du commissaire aux comptes sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
prend acte desdits rapports.

Troisième résolution. — Conformément à l'article 27 des statuts, le résultat de l'exercice 2004 soit 111 140 575,62 € sera intégralement capitalisé.

Quatrième résolution. — L'assemblée générale, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du Code de commerce.

Cinquième résolution. — L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur Bayard Presse. Ce mandat, d'une durée de trois ans, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

Sixième résolution. — L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur Lagardère. Ce mandat, d'une durée de trois ans, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

Septième résolution. — L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur Arcelor. Ce mandat, d'une durée de trois ans, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

Huitième résolution. — L'assemblée générale, agissant en vertu des dispositions de l'article 22, alinéa 1, des statuts, décide de fixer à 22 500,00 € le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration au titre de l'exercice 2004.

Neuvième résolution. — L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de la présente pour faire tous dépôts ou publications prescrits par la loi.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette assemblée ou s'y faire représenter, ou voter par correspondance.

Pour pouvoir assister ou se faire représenter à cette assemblée :

Les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte nominatif pur ou administré cinq jours au moins avant la réunion.

Dans le même délai, les propriétaires d'actions au porteur devront remettre le certificat d'immobilisation des actions délivré par l'intermédiaire habilité teneur de compte aux guichets du Crédit industriel et commercial de Paris, 6, avenue de Provence, 75009 Paris ainsi que les autres banques du groupe CIC.

Les actionnaires désirant prendre part à cette assemblée recevront, sur leur demande, une carte d'admission.

Ceux qui ne pourraient y assister ont la possibilité, selon leur choix :
— de donner procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire ;
— d'adresser à la société une procuration sans indication de mandat ;
— de voter par correspondance.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire qui en fera la demande par lettre recommandée avec accusé de réception à CM-CIC Asset Management, pôle juridique produits, 4, rue Gaillon, Paris (2e), au plus tard six jours avant la date de la réunion.

Il est rappelé qu'une seule des deux formules doit être remplie, le vote par correspondance étant exclusif du vote par procuration et réciproquement.

Seuls pourront être pris en considération les formulaires dûment remplis, signés et complétés parvenus à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard trois jours avant la date de réunion.

Les demandes d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de cette assemblée par les actionnaires remplissant les conditions légales, devront être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours à compter de la présente publication.

Le bilan, le compte de résultat et la composition des actifs arrêtés au 31 décembre 2004, sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société et seront envoyés gratuitement à ceux d'entre eux qui en feront la demande.

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour, à la suite des demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par des actionnaires.

Le conseil d'administration

84472

VINCI

Société anonyme au capital de 840 956 830 €.
Siège social : 1, cours Ferdinand-de-Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison.
552 037 806 R.C.S. Nanterre. — NAF : 74.1 J.

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de Vinci sont convoqués en assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, le mardi 19 avril 2005 à dix heures (10 heures) au siège social, 1, cours Ferdinand-de-Lesseps à Rueil-Malmaison (92500).